

La Lettre d'Environnement92 - #1 - Juin 2021



La Lettre #1 - 2021

ÉDITORIAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de notre première version dématérialisée de *La Lettre d'Environnement 92*.

Ce changement répond à un besoin d'élargir notre audience auprès de nos adhérents mais aussi à nos sympathisants, nombres d'associations amies, qui partagent nos valeurs et nos combats et tous ceux qui ont manifesté un intérêt pour nos actions via nos évènements et les réseaux sociaux.

Cette newsletter s'accompagne du lancement progressif d'une plateforme intranet qui, nous l'espérons, va resserrer les liens ou entre adhérents. Vous pourrez y échanger avec l'équipe d'Environnement92, avec les adhérents, disposer librement de ressources diverses (documents, articles, actualités juridiques dans l'urbanisme et l'aménagement, et tout ce qui concerne l'environnement, le climat et la biodiversité), d'accéder aisément à nos avis et prises de position en temps réel, ainsi qu'à tous les liens utiles.

Vous pourrez aussi être des lanceurs d'alerte pour nous signaler des atteintes et des initiatives vertueuses à notre environnement. Vous pourrez vous exprimer (courtoisement évidemment !) sur tous sujets, ce qui nous permettra de mieux cerner vos attentes et vos besoins.

L'enrichissement de cet intranet est en cours, nous vous avertirons de son lancement officiel nous l'espérons, dans la prochaine Newsletter.

Je vous donne rendez-vous en septembre pour notre Lettre#2 d'ici là, prenez soin de vous et de notre belle Planète !

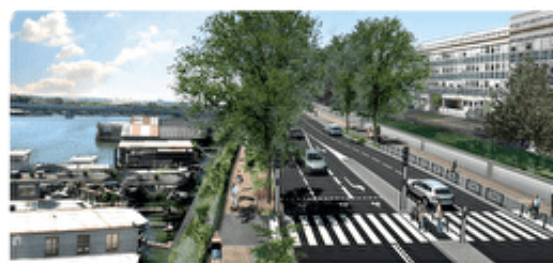
Irène Nenner - Présidente d'Environnement 92

Alerte au développement des boulevards urbains d'un autre âge dans les Hauts-de-Seine !

En 2021, le département des Hauts-de-Seine persiste à développer des axes routiers à 2 x 2 voies affichant ainsi une priorité pour les véhicules motorisés. **Le projet d'élargissement de la RD7 entre Suresnes et Saint Cloud**, en rive gauche de Seine, montre la persistance d'une vision des années 1990 avec le projet d'autoroute souterraine à péage MUSE de Charles Pasqua.



Vue côté Seine de l'Estacade entre les rues Marcel Monge et Louis Blériot (ville de Suresnes). © Studiography



Vue de l'Estacade entre les rues Marcel Monge et Louis Blériot à Suresnes. © Studiography

Accroître le trafic routier déjà élevé (45.000 véhicules/j) sur la RD7 pour l'amener sur Paris, qui a réduit drastiquement le trafic le long de la Seine, sur les boulevards des maréchaux et sur un périphérique saturé, dénote une vision ego-centrée oublieuse des réalités à la fois métropolitaines et environnementales.

La RD7 actuelle concentre un trafic tel que, la pollution de l'air et le bruit affectent déjà la santé des riverains. L'accroissement du trafic routier local et de transit, va empirer la situation. Les voies cyclables prévues et les trottoirs sont souhaitables mais concourent au bétonnage de l'ensemble, sans être attractifs pour les cyclistes et les piétons puisqu'il n'existe aucune continuité des pistes au-delà du tronçon concerné.

Ce projet de la RD7 remanie entièrement ce boulevard urbain en détruisant les 425 arbres d'alignement, et les haies qui le jalonnent ...C'est donc la disparition d'habitats d'oiseaux, d'insectes, de chauves-souris qui y nichent. Un sale coup pour la biodiversité ordinaire ! C'est aussi la disparition d'ilots de fraîcheur à l'heure du réchauffement climatique pour les promeneurs des berges et pour les habitants des péniches et bateaux.

On aurait pu rêver de voies sur berges aménagées comme à Nantes le long de la Loire à 2 x 1,5 voies avec des carrefours ovales sans feux tricolores ralentissant le trafic, des pistes cyclables à l'ombre des arbres existants et un cheminement piétonnier respectant la végétalisation des berges. Ce rêve de citoyens émergeant de plusieurs confinements à cause de la pandémie améliorerait leur bien-être ; Ils souffrent de plus en plus d'un mal de vivre dans un département qui atteint la densité parisienne pour plus de la moitié de ses communes. C'est pour cela qu'ils fuient la région parisienne trop densifiée et pauvre en espaces verts, pour nos régions périphériques.

L'avis d'environnement 92 sur ce projet aberrant est bien sûr, très défavorable (voir notre avis [ICI](#)).

Irène Nenner, Présidente d'Environnement 92

Planter des arbres en ville

En pleine pandémie nous avons réussit notre challenge ! Reboiser des communes carencées des Haut-de-

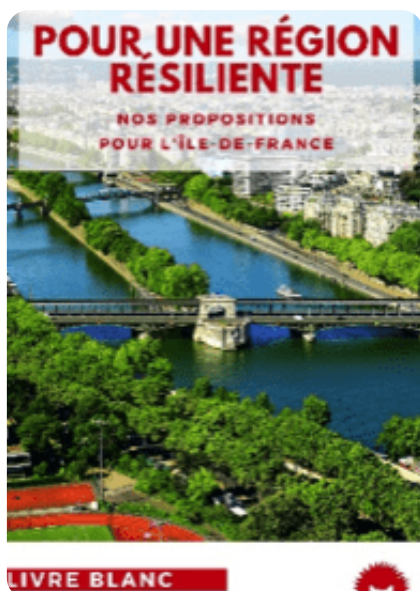


Seine grâce aux dons des particuliers.

4 communes - Colombes, Bagneux, Chatillon et Malakoff - nous ont fait confiance. Une opération menée en partenariat avec l'association Espaces du groupe EMMAÜS) et l'expert Louis Vallin (SEVE EXPERT)

Cliquer sur l'image pour voir notre film

"PLANTER DES ARBRES EN VILLE" - FAIRE UN DON DÉFISCALISÉ



Livre Blanc de FNE Île-de-France

A l'heure des élections régionales et départementales de juin 2021, France Nature Environnement île-de-France propose une nouvelle approche de l'environnement de la région. Les propositions sont riches et touchent les thèmes suivants : Démocratie, biodiversité, aménagement, mobilité, santé, agriculture et forêts, Seine, eau, climat et énergie, déchets, nuisances aériennes, éducation à l'environnement et jeux olympiques

Cliquer sur l'image pour en savoir plus

La Saga de l'île Seguin

L'association "La Seine n'est pas à vendre" vient de publier une édition spéciale de sa newsletter, consacrée à l'île Seguin.

Ce sujet est particulièrement chaud puisqu'Environnement 92, associée à

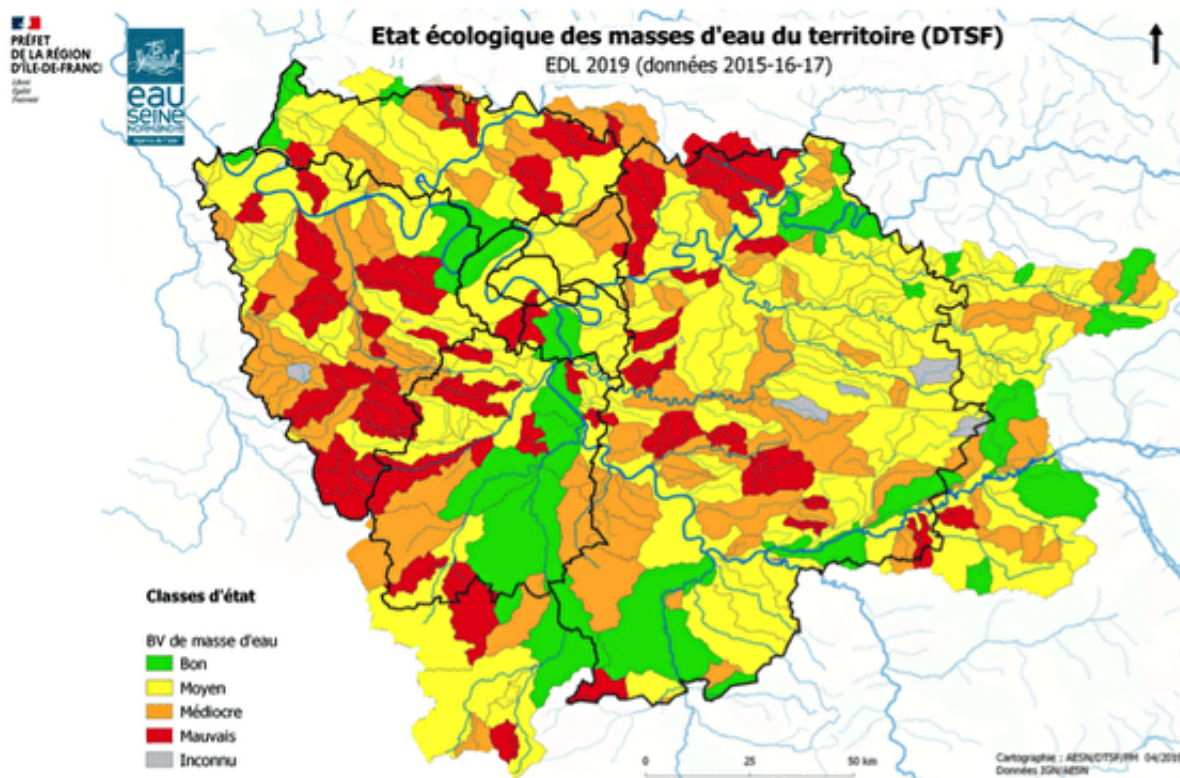


La Seine n'est pas à vendre et Nous sommes Boulogne, viennent de déposer le 30 avril dernier, un recours contentieux contre les 2 permis de construire de 130 000 m2 de bureaux et commerce, prévus sur la partie centrale de l'île. Cette opération est soutenue par les signataires de [La Déclaration de l'Île Seguin](#).

Cliquer sur l'image pour en savoir plus

Le SDAGE 2022-2027, c'est quoi ?

Le nouveau projet de SDAGE, **Le Schéma directeur d'aménagement et des gestions des eaux du bassin Seine-Normandie** fait l'objet d'une [enquête publique](#) toujours en cours du 15 février au 14 août 2021. Le territoire comprend 8 régions, 28 départements, 18,8 millions d'habitants. Le SDAGE a pour objectif de définir l'état présent des eaux du territoire, de surfaces et souterraines, et de préconiser des mesures pour améliorer leur qualité et en préserver l'accessibilité. C'est le 6ème schéma, il est révisé tous les 6 ans, le premier ayant démarré en 1996. Il suit la directive européenne cadre sur l'eau de 2000 (DCE) mais il a une grande difficulté à atteindre les objectifs et d'un point de vue légal, de nombreux plans et schémas, tels le SDRIFE, les SCOT, PLUi, doivent lui être compatibles.



L'état de nos rivières (55 000 km) et eaux souterraines (57 masses d'eau souterraines), en constante amélioration, est néanmoins préoccupant. 40 % des rivières, 50 % des eaux littorales et 30 % des eaux souterraines sont en bon état (chimique et écologique) au sens de la DCE. Trois types de désordres affectent les masses d'eau : hydrologique (baisse des débits, évaporation intense, réchauffement climatique), chimiques (polluants agricoles [engrais chimique, pesticide], polluants urbains [lessivages des surfaces imperméabilisées, rejets des usines d'assainissement] polluants industriels [métaux, détergents, plastifiants, hydrocarbures aromatiques]), écologique (disparition des 2/3 des zones humides, perte de biodiversité [faune, insectes, flore]). Le risque principal sera le manque d'eau pour alimenter une population aussi nombreuse dans un bassin disposant du fleuve le moins puissant de France.

Ses objectifs : améliorer les états chimiques et écologiques des rivières, anticiper le changement climatique, concilier ces aménagements avec l'activité économique, améliorer la gouvernance, sont clairs mais les moyens pour y arriver sont insuffisants et surtout leur mise en œuvre est trop lente par rapport au changement climatique.

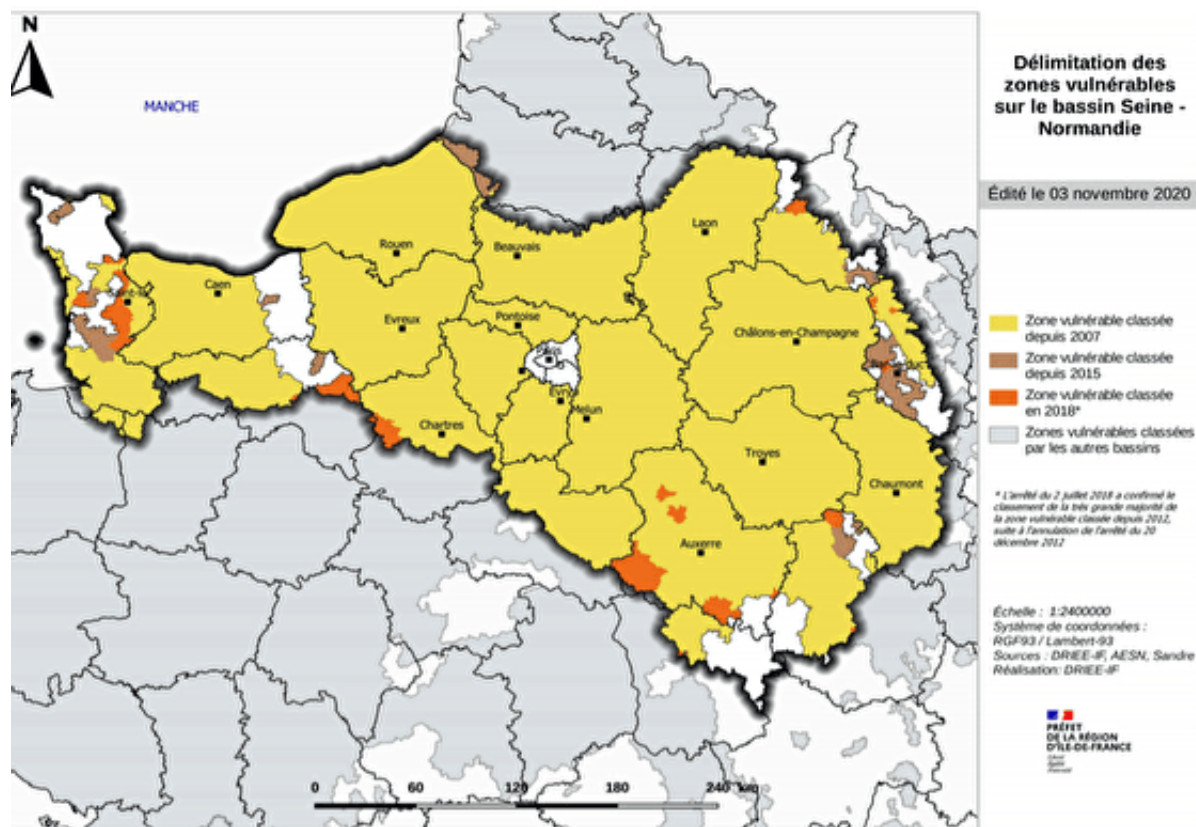
Son financement de 900 millions €/an est assuré par les redevances de l'Agence de l'Eau figurant sur notre facture d'eau (0,90 €/m³ environ). Les particuliers en assurent 77,2 % de la somme totale, l'industrie 12,3 % et

l'agriculture 10,5 % alors que cette dernière est la plus grosse consommatrice d'eau à l'échelle de la France. Les agriculteurs ont fait annuler le 5ème SDAGE 2015-2021 par un recours le 19 décembre 2018. Les pollués sont les payeurs, est-ce juste ?

Michel Riottot, Environnement 92 et FNE IDF

ALERTE AUX NITRATES ET PESTICIDES DANS LES EAUX EN ILE DE FRANCE !

Les eaux de l'ensemble du réseau hydrogéologique sont polluées par les nitrates et pesticides de façon récurrente en Ile-de-France et dans tout le bassin versant de la Seine et ses affluents, depuis de nombreuses années. Les dernières analyses des teneurs en nitrates ont été réalisées pour la période 2018 – 2019 par le préfet de la Région Ile-de-France (voir rapport du 13 février 2021). Elles montrent clairement que la quasi-totalité des masses d'eau (superficielles et souterraines) sont aujourd'hui classées comme vulnérables avec des augmentations des teneurs en nitrates supérieures à 20 mg/l alors que la teneur maximale autorisée pour une eau potable est de 50 mg/l. La délimitation des zones vulnérables sur le bassin Seine Normandie est donnée sur la carte de la DRIEE Ile-de-France : [ici](#)



Ces contaminations sont d'origine agricole. La France étant le premier exportateur de produits agricoles en Europe et la 8ème puissance agricole, la course au rendement à l'hectare exige plus d'azote pour les cultures afin de satisfaire la demande alimentaire.

L'utilisation d'engrais est une pratique commune de l'agriculture qu'elle soit conventionnelle ou biologique. Pour répondre à la demande alimentaire, on est passé de l'usage des nitrates d'origine organique à l'usage d'engrais industriels pour assurer l'approvisionnement nécessaire aux cultures intensives.

Aujourd'hui, l'enjeu est donc non seulement de réduire la quantité d'engrais industriels utilisés mais également de changer les pratiques agricoles. En plus, les épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents dus aux dérèglements climatiques, augmentent la concentration des nitrates dans les eaux potables.

Dans l'agriculture biologique, les engrais en quantité moindre sont uniquement d'origine organique. De plus, l'introduction de culture de légumineuses dans les rotations de cultures et l'apport de matières organiques aident à réguler la fertilité des sols et limitent le passage de l'azote dans l'eau sous forme de nitrates. La FNAB (fédération nationale de l'agriculture biologique) avance le chiffre d'une réduction de 30% des

teneurs en nitrate pour une parcelle cultivée en bio par rapport aux cultures non bio.

Pour les pratiques agricoles intensives, l'utilisation d'engrais en excès est presque toujours liée à l'épandage de pesticides qui sont des désherbants puissants et sont la deuxième source de polluants des eaux potables.

La réduction des teneurs en nitrates dans les eaux et mettre à zéro la teneur en pesticides impliquent :

- de passer de l'agriculture conventionnelle en biologique dans les aires autour des zones de captage que l'on trouve loin des zones urbaines. Les modes de consommation de la population y jouent un rôle puissant.
- d'encourager les préemptions foncières des terres agricoles concernées, par les collectivités territoriales. Ces actions sont supportées par l'Agence de l'Eau Seine Normandie ainsi que par la Mairie de Paris.
- de questionner les méthodes des agriculteurs pratiquant les cultures intensives (blé, maïs etc..) très gourmandes en eau et en engrais et exigeant un épandage massif de pesticides.

Enfin, il est important de rappeler que 80% des coûts de l'eau potable sont à la charge du consommateur, il n'y a aucun levier persuasif d'ordre fiscal pour peser sur les responsables des pollutions. Il serait temps de rééquilibrer ces contributions en baissant la part des usagers et en augmentant celle des pollueurs.

Françoise Behar, animatrice groupe "eau" de FNE île-de-France

à lire ce mois-ci :



Adhérez à Environnement 92

- Personne Morale < 10 personnes : 15€
- Personne Morale > 10 personnes : 45€ + 0,35€ par adhérent.
- Particulier : 15€
- Étudiant & Chômeur : 5€

ADHÉREZ À ENVIRONNEMENT 92

Déclinaisons d'Environnement 92

Environnement 92 est présent sur **Facebook**, **Linkedin**, **Instagram** et **Youtube**.
Nous vous proposons des publications journalières sur les grandes thématiques de l'environnement et leurs actualités, les innovations, les réglementations nouvelles et l'éducation. Abonnez-vous, invitez vos amis et vos familles.

Elargissons ensemble notre communauté pour construire un monde meilleur !



ENVIRONNEMENT 92

environnement92@gmail.com

Siège social : 16 rue de l'Ouest - 92100 Boulogne Billancourt

Directrice de publication : Irène Nenner

Rédacteur en chef : Jack Short

Comité de lecture : Michel Riottot, Clotilde Norguet, Bernard Hammer, Jack Short

RESTEZ INFORMÉ EN SOUSCRIVANT À NOTRE NEWSLETTER

REJOIGNEZ - NOUS

	CONTACT	ADHERER
	<p>Présidente Irène NENNER 06 14 40 59 57 Secrétariat Agnès BAUCHE 16 rue de l'Ouest 92100 Boulogne Billancourt 06 31 62 37 02 Courriel : environnement92@gmail.com</p>	<p>Pour soutenir et adhérez à Environnement 92 ou vous abonnez à la newsletter, rendez-vous sur notre site internet : environnement92.fr</p>

Vous recevez cet email en raison de votre inscription à la liste de diffusion de ENVIRONNEMENT 92.

[Je ne souhaite plus recevoir ces emails](#)

Copyright © 2021 ENVIRONNEMENT 92
16 Rue de l'Ouest, 92100 Boulogne-Billancourt, France